

## SOMMAIRE

Chers déclarants,

Nous sommes heureux de vous annoncer la disponibilité d'un nouveau service de Coffre-fort numérique sur le portail ASPOne.fr et dont vous trouverez ci-après tous les détails.

Nous portons également à votre connaissance des informations sur le calendrier fiscal et social, ainsi que des évolutions structurelles et fonctionnelles qui auront prochainement lieu sur le portail.

Bonne lecture à tous et portez-vous bien.

### Fiscal

- Calendrier - dates de campagne
  - TVA
  - PAIEMENT
  - PART
- Flux Banque de France
- Relevés de comptes - DSP2
- EDI-IR : communication DGFIP

### Social

- N4DS V01X15

### En Bref ...

- Arrêt de service - PRA
- Gestion des Mots de passe
- **Nouveau** : Coffre-fort numérique

## Fiscal ...

### ▸ Calendrier - dates de campagne

#### ▸ TVA 2021

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : 18 janvier 2021 au matin
- Ouverture du millésime **2021** en PRODUCTION : 8 février 2021 au matin

#### ▸ PAIEMENT TS (Taxe sur les Salaires)

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : 19 novembre 2020 au matin
- Ouverture en PRODUCTION : 1<sup>er</sup> décembre 2020 au matin

#### ▸ PAIEMENT IS (Impôts sur les Sociétés)

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : 18 février 2021 au matin
- Ouverture en PRODUCTION : 2 mars 2021 au matin

#### ▸ PAIEMENT CVAE (Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : 10 mars 2021 au matin
- Ouverture en PRODUCTION : 1<sup>er</sup> avril 2021 au matin

#### ▸ PAIEMENT RCM (Revenus des Capitaux Mobiliers)

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : 18 janvier 2021 au matin
- Ouverture du millésime **2021** en PRODUCTION : 8 février 2021 au matin

### ✦ **EDI-PART (IFU / DAS2)**

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : 1<sup>er</sup> décembre au 21 décembre 2020
  - Ouverture du millésime **2021** en PRODUCTION : 2 janvier 2021 au matin
- Pour les utilisateurs d'EDI (TVA, PAIEMENT, PART), pensez à mettre à jour votre logiciel auprès de votre éditeur.
- Pour les utilisateurs de la solution WEB-Déclarations, le millésime sera installé automatiquement.

### ✦ **Flux Banque de France**

La Banque de France cessera de récupérer les liasses fiscales par l'intermédiaire des partenaires Edi à compter de la prochaine campagne télédéclarative du millésime 2021.

La collecte des liasses fiscales s'effectuera désormais directement auprès de la DGFIP. Cette évolution est consécutive à la loi PACTE permettant l'échange entre administrations des informations couvertes par le secret fiscal, dans le cadre de la détection et de la prévention des difficultés des entreprises.

Les services de télétransmission vers le destinataire « Banque de France » seront donc fermés sur le portail ASPOne.fr à la fin du premier trimestre 2021.

### ✦ **Relevés de comptes - DSP2**

Dans le cadre de la DSP2 [réglementation européenne qui encadre la fourniture des services bancaires par des PSIC (prestataires de service d'informations sur les comptes) agréés par l'ACPR (organisme de veille et de contrôle filiale de la Banque de France)], les banques ont désormais l'obligation de fournir des API pour permettre aux PSIC de récupérer les informations sur les comptes bancaires en lieu et place de la récupération directe sur les sites des banques, technique plus communément dénommée « WebScraping ».

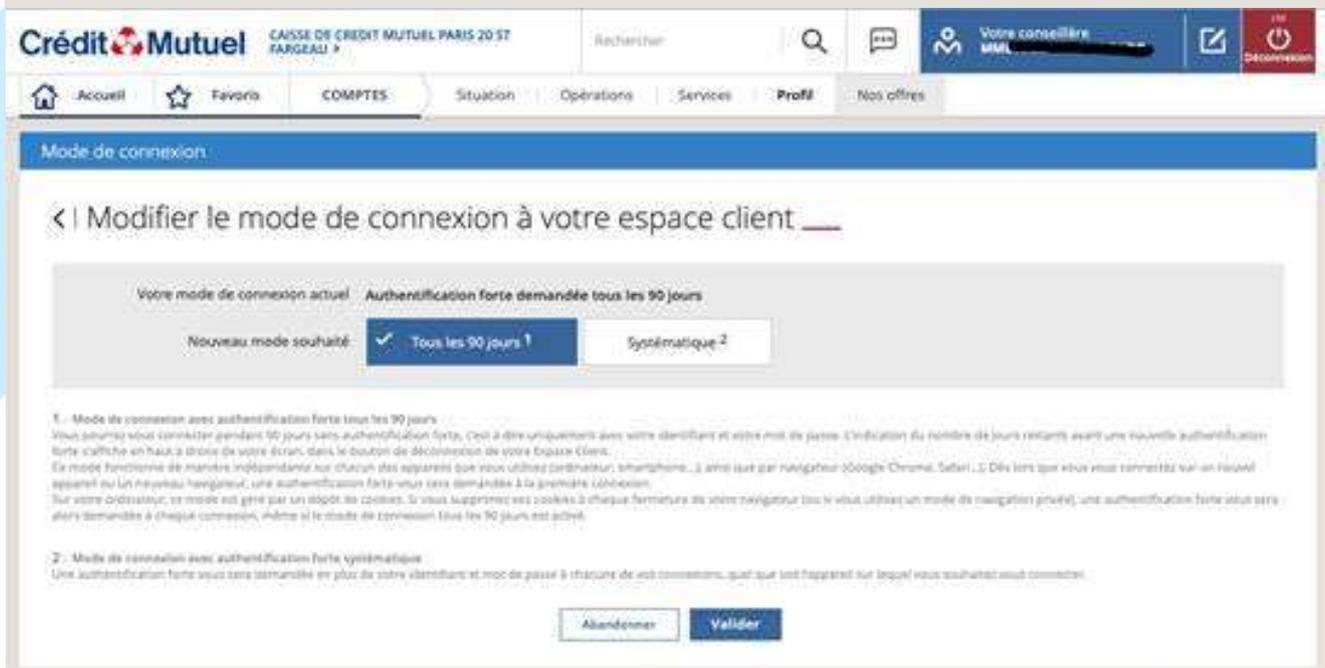
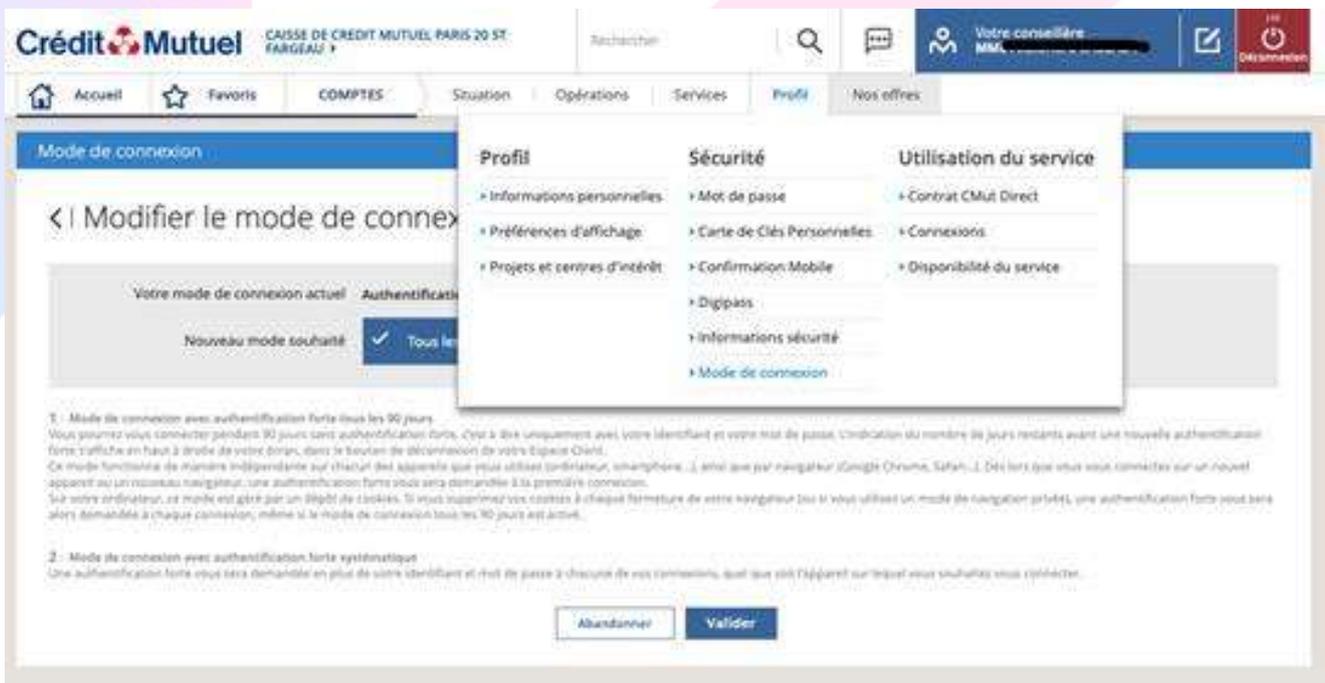
Cette phase de migration entre l'accès direct au contenu via l'interface Web (WebScraping) et l'usage des API déployées au fur et à mesure par les différents réseaux bancaires suscite beaucoup de perturbations et déprécie la qualité de service rendu autour de la fourniture des relevés de comptes, ce dont nous avons parfaitement conscience. Nous voulions en premier lieu vous pousser cette information qui est la cause ponctuelle de la dégradation du service et vous présenter toutes nos excuses pour le dérangement que cela n'a certainement pas manqué d'occasionner dans vos services.

Afin de limiter les impacts de cette période transitoire, nous vous informons que le portail ASPOne.fr a pris les mesures suivantes :

1. Tant qu'une source de fourniture des relevés reste valide et fonctionne (entre l'API et l'accès direct), même si l'une des deux sources est en erreur, nous ne porterons plus à votre connaissance d'erreur et donc la nécessité de mettre à jour vos identifiants ou mots de passe par un lien sécurisé. Ceci représentait la majorité des erreurs transmises par le portail.
2. Les banques ont introduit la notion de SCA (Authentification forte du Client) qui est en train d'être « négociée » entre les PSIC, banques et autorités afin de permettre le renouvellement de cette authentification à minima tous les 90 jours d'utilisation du service, et pas avant. Nous avons bon espoir que ceci sera mis en œuvre dans une logique de confort d'utilisation du service et de fluidité du parcours client.

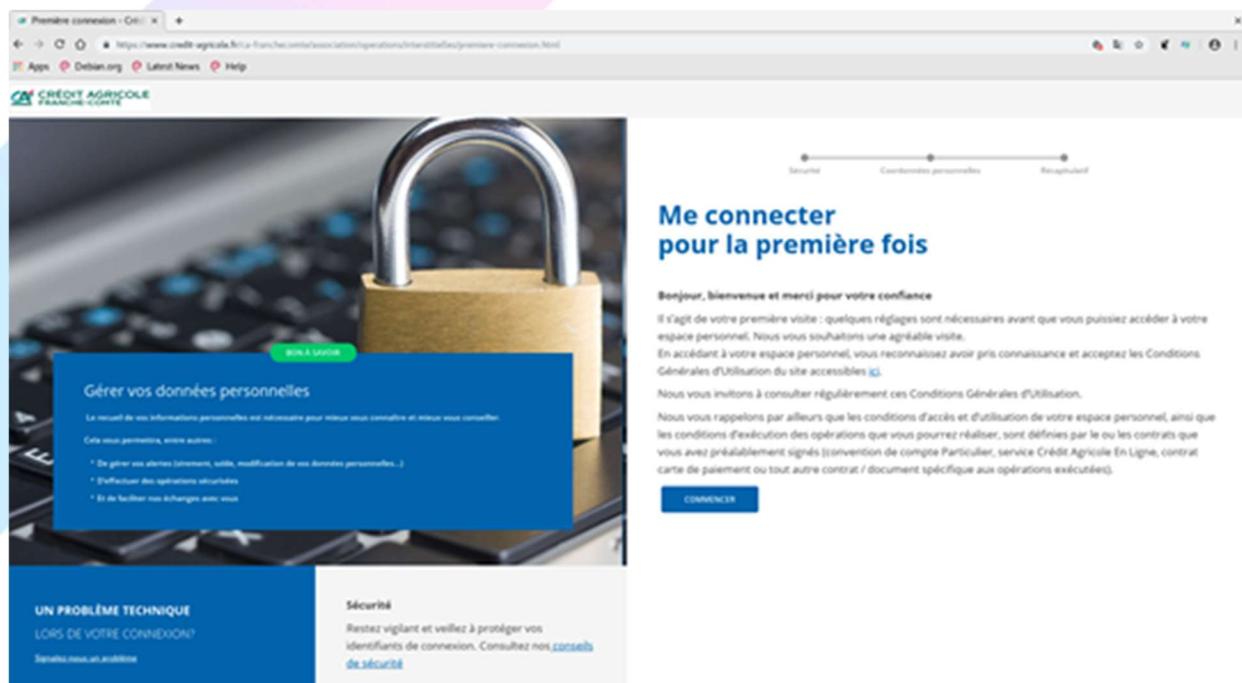
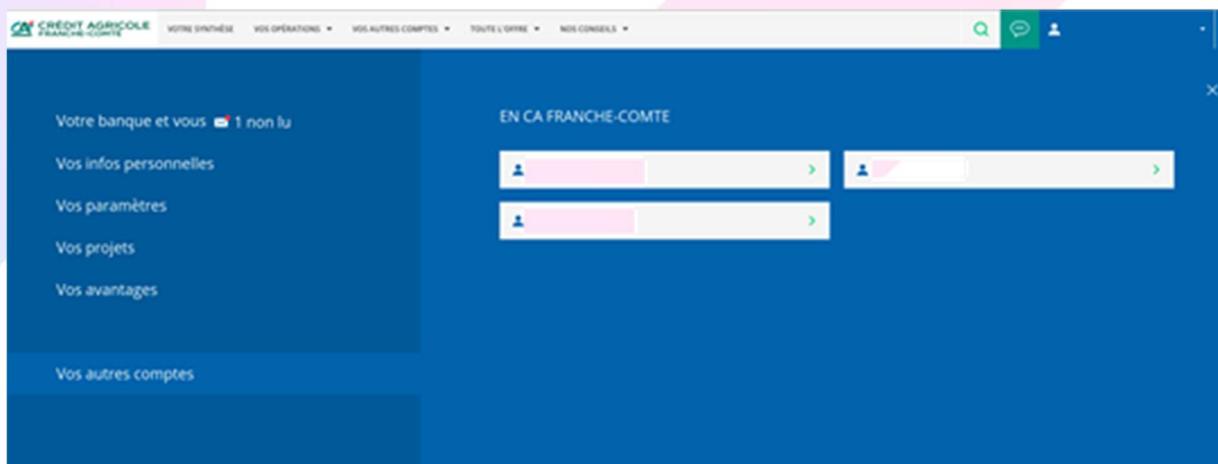
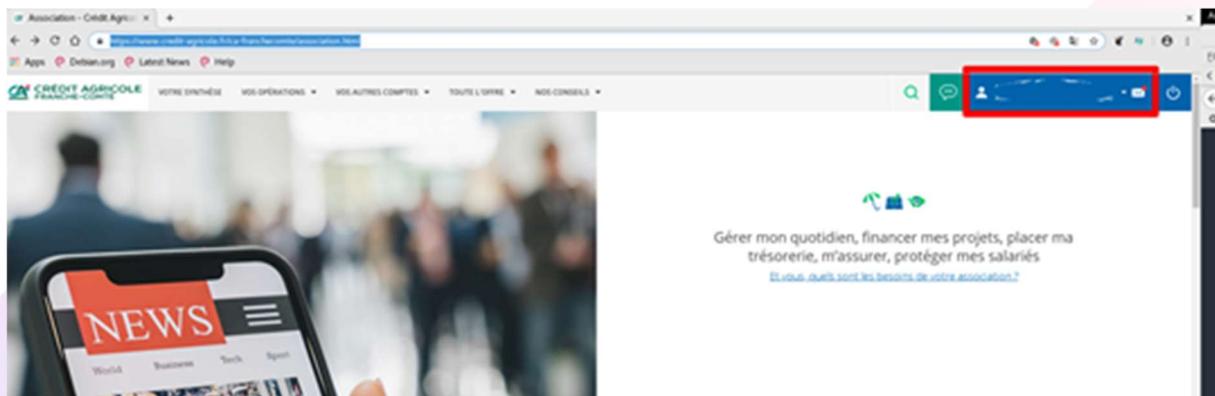
- Certains messages du portail, portés à votre connaissance quand l'accès aux comptes bancaires n'était plus opérant, n'étaient pas suffisamment clairs pour orienter le détenteur du compte bancaire à mener la bonne action. Nous avons effectué un travail de refonte des messages émis par le portail – en partenariat avec le PSIC qui nous fournit le service – afin de mieux orienter l'action de rétablissement de la connexion.
- La « *WebView* » du PSIC sur laquelle est redirigé le détenteur du compte sera prochainement enrichie de messages plus clairs pour orienter l'utilisateur sur la bonne action à mener.
- Dès le 3 novembre prochain, tous les mails - et notamment ceux envoyés à destination des redevables (détenteurs des comptes bancaires) - pour solliciter la saisie ou la mise à jour des identifiants bancaires seront chartés aux couleurs du portail, afin de renforcer la confiance des redevables qui ne connaissent pas forcément le portail ASPOne.fr.
- Pour certaines banques comme le **Crédit Mutuel** ou le **CIC**, la mise à jour des identifiants bancaires reste trop fréquente ; Vous trouverez ci-après le paramétrage à effectuer sur le site des banques citées pour passer le délai d'expiration à 90 jours :

- L'utilisateur se connecte sur son espace CM-CIC.
- Clic sur l'onglet « profil » puis « mode de connexion » dans la colonne « sécurité » ;
- Sur la page « modifier le mode de connexion », il suffit de sélectionner « tous les 90 jours ».



## Crédit Agricole : initiation d'une première connexion :

1. Se connecter sur son espace client Crédit Agricole ;
2. Cliquer sur son **NOM/Prénom** en haut à droite ;
3. Un menu apparaîtra et il faudra sélectionner « **vos autres comptes** » en bas à gauche ;
4. Une fois "vos autres comptes" sélectionné, cliquer sur les comptes listés ce qui enclenchera la première initiation de connexion. Cette procédure doit être effectuée pour tous les comptes listés dans "vos autres comptes ».



## EDI-IR - Communication DGFIP

« Nous vous informons du chargement du second et dernier lot de déclarations EDI-IR dans le compte fiscal, usagers (espace particulier) et agents. Ce lot comprend les annexes suivantes : 2047, 2047 Suisse, 2074, 2074 I, 2074 DIR, 2074 ABT, 2074 CMV 2074 IMP, 2083 PART et 2086. Il complète le premier chargement effectué le 6 août dernier. Après achèvement de ce dernier chargement, toutes les déclarations EDI-IR, 2042 principale et toutes les annexes, seront consultables dans le compte fiscal. Ces déclarations sont visibles depuis le jeudi 8 octobre 2020.

Le chargement tardif des dernières annexes EDI-IR est lié aux difficultés rencontrées dans les opérations de recette/validation des PDF de ces formulaires. L'absence des PDF correspondants a pénalisé les usagers qui étaient privés de la possibilité de consulter la complétude de leur dossier en ligne. Par ailleurs, le retard dans l'affichage peut avoir ponctuellement retardé le retraitement par nos services de certaines déclarations EDI-IR et ainsi expliquer que la taxation ne soit pas encore faite, et que l'avis d'impôt sur le revenu ne soit pas affiché dans le compte fiscal en ligne.

La DGFIP présente ses excuses aux usagers pour la gêne occasionnée. »

## Social ...

### Norme N4DS version V01X15

DADS-U	Arrêt V01X14	V01X15 TEST	V01X15 REEL
CNAV	05/11/2020 à 17h	19/11/2020 jusqu'au 18/12/2020 à 17h	04/01/2021
Net-Entreprises	05/11/2020 à 12h	19/11/2020 à 9h	04/01/2021
CI-BTP	28/02/2021	19/11/2020	01/01/2021

**Pôle-Emploi** n'a pas encore communiqué officiellement sur son planning de bascule en N4DS V01X15 pour l'AED (Attestation Employeur Dématérialisée) qui devrait s'opérer en fin d'année 2020. Dès que nous disposerons de cette information, nous vous la communiquerons. Il est à noter que les versions V01X12, V01X13, V01X14 puis V01X15 continueront d'être toutes acceptées par Pôle-Emploi jusqu'à la fin de la norme N4DS.

Nous vous rappelons que vous pouvez également recourir à la DSN « Signalement Fin de Contrat » pour effectuer ces démarches.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre éditeur, ou notre service support clients à [hotmel@asp-one.fr](mailto:hotmel@asp-one.fr).

## En Bref ...

### ➤ Arrêt de service - PRA (Plan de Reprise d'Activité)

Dans le cadre d'un test en réel du PRA, des arrêts de services sont prévues aux dates et horaires suivants :

- Bascule sur le site de secours :
  - Arrêt de service le **mercredi 25 novembre 2020** de **18h00 à 21h00**.
- Retour sur le site nominal de production :
  - Arrêt de service le **jeudi 26 novembre 2020** de **18h00 à 21h00**.

### ➤ Gestion des mots de passe

Dans l'objectif de suivre les recommandations de notre DSSI et d'améliorer la sécurité globale d'accès et de gestion des flux du portail, nous vous informons d'un prochain renforcement de notre politique de gestion des mots de passe qui répondront désormais aux exigences suivantes :

	Actuellement	Cible
Longueur	6 à 20	<b>10 à 20 caractères</b>
Expiration	-	<b>18 mois</b>
Complexité	-	<b>Au moins :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>1 chiffre</b></li><li>- <b>1 caractère spécial</b></li><li>- <b>1 minuscule</b></li><li>- <b>1 majuscule</b></li></ul>

- Un système **Recaptcha** pour bloquer les robots et s'assurer que la tentative de connexion est bien effectuée par un être humain a été mis en place sur la plateforme de production.

**Cette nouvelle gestion des mots de passe sera mise en œuvre le 3 novembre 2020 et ne concernera dans un premier temps que les nouvelles inscriptions au portail.**

L'expiration des mots de passe existants se fera de façon progressive selon le calendrier suivant :

- Fin janvier 2020 : population **OGA** et **Marques Blanches** ;
- Fin Février 2020 : population « **Tiers-Déclarants** » ;
- Fin Mars 2020 : population **Entreprises**.

Il est à noter que les utilisateurs de solutions **SSO** (*Single Sign On*) mises en place par les éditeurs pour accéder aux différents services du portail ne seront pas impactés.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter notre service support clients à [hotmel@asp-one.fr](mailto:hotmel@asp-one.fr)

## ➤ **Nouveau : Coffre-fort numérique**

Un nouveau service est venu récemment enrichir les fonctionnalités de votre portail ASPOne.fr : la mise à disposition d'un tout nouveau coffre-fort numérique (CFN).

Le CFN proposé par ASPOne.fr est une fonctionnalité dédiée aux professionnels (BtoB -Business To Business) et s'appuie sur le SAE (Service d'Archivage Electronique) à valeur probatoire certifié NF461.

Les bénéfices du coffre-fort numérique sont aujourd'hui bien connus :

- Sécurité,
- Simplicité du stockage,
- Intégrité,
- Authentification des documents,
- Réduction des risques liés à la destruction ou au piratage,
- Accessibilité et partage de l'information.

2 formules sont disponibles dès à présent :

1. Le CFN « **Essentiel** » qui dispose d'une capacité de 100 fichiers pour 100 Mo d'espace d'archivage ;
2. Le CFN « **Premium** » qui dispose quant à lui d'une capacité de 1.000 fichiers pour 1Go d'espace d'archivage. En outre, ce dernier CFN est extensible jusqu'à 10 fois cette capacité, et intègre des fonctions de délégation et de partage.

Notez que les nouvelles formules apparues en 2019 pour les Entreprises intègrent d'ores et déjà un accès au *CFN Essentiel* pour les **comptes Essentiel** et un *CFN Premium* pour les **comptes Premium**, que les titulaires de ces formules peuvent pleinement utiliser.

**Que vous soyez OGA, Entreprises, Tiers-Déclarants, n'hésitez pas à solliciter notre service commercial au 01.41.31.52.30 ou par mail à [contact@asp-one.fr](mailto:contact@asp-one.fr) pour disposer de toutes les informations relatives à cette nouvelle fonctionnalité, dont le rapport qualité/prix ne souffre d'aucune concurrence à ce jour sur le marché !**

Retrouvez toutes les informations sur le CFN sur le portail ASPOne.fr :

- Tarifs et fonctionnalités : <https://www.aspone.fr/index.php/tarifs/tarifs-coffre-fort-numerique>
- Tutorial : [https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/cfn/manuel\\_coffre\\_fort\\_numerique.pdf](https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/cfn/manuel_coffre_fort_numerique.pdf)

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de ce type de la part d'ASPOne.fr, merci de cliquer [ici](#).

ASPOne.fr (Groupe TESSI) - 116, rue de Silly- 92100 Boulogne Billancourt  
Tél. : 01.41.31.52.30 - Fax : 01.41.31.52.34 - Support : 04.77.81.04.69

Nous vous informons que ASPOne.fr traite vos données personnelles pour des besoins de prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement européen « 2016/679/ UE du 27 Avril 2016 » relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à leur libre circulation, vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez les exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du Groupe Tessi par e-mail à : [dpo.tessi@tessi.fr](mailto:dpo.tessi@tessi.fr). Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter le document disponible [ici](#).